



CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 29 NOVEMBRE 2018

Ordre du jour

- 1 - Emplois associatifs locaux : avenants n° 2 des conventions de financement des associations
- 2 - Budget général : décision modificative de crédits
- 3 - Budget Assainissement : décision modificative de crédits
- 4 - Budget Restaurant scolaire : décision modificative de crédits
- 5 - Statuts du Syndicat Départemental d'Energie 22 : adoption des modifications proposées
- 6 - Cession de terrain (à Mûr) à M. Christopher JOURDEN (Celti-Bike)
- 7 - Cession de terrain (à St-Guen) à M. LE POTIER Fernand : nouvelle évaluation
- 8 - Lutte contre les frelons asiatiques : participation communale
- 9 - Personnel communal : présentation du règlement intérieur
- 10 - Modification des limites d'agglomération
- 11 - Contrat de territoire 2016-2020 : plan de financement du cabinet de santé
- 12 - Contrat de territoire 2016-2020 : plan de financement du parking de la salle des fêtes de St-Guen
- 13 - Restauration collective : validation de la CAO du 23/11/18
- 14 - Maison de l'enfance : avenants – validation de la CAO du 23/11/18
- 15 - Restaurant scolaire et ALSH : reconduction des tarifs
- 17 - Questions diverses

1- Association pour l'animation sportive Mûr-Corlay – avenant 2 à la convention de financement

- Département : renouvelle pour 1 an supplémentaire l'aide à l'emploi associatif à « l'Association pour l'animation sportive des territoires de Mûr-de-Bretagne et Corlay » pour le poste d'animateur sportif, pour un montant maximal de 8 000 €.
- aide conditionnée au renouvellement de l'engagement des collectivités locales et limitée à un triple plafond :
 - 1/3 du coût du poste
 - 8 000 € pour équivalent temps plein
 - au montant octroyé par les collectivités locales pour financer l'emploi.
 - Département et collectivités locales : apportent à compter du 01/09/2016 une aide de 3 ans couvrant la période d'emploi du 01/09/16 au 31/08/19, à l'association pour le financement de l'emploi d'animateur sportif.

Rappel de l'engagement financier des co-financeurs publics :

- Aide plafond du Département : 8 000 € annuel pour un poste à 1 EPT (dans la limite du montant octroyé par les collectivités locales et du tiers du coût du poste)
- Aide des collectivités locales : 9 082 € / an pour Guerlédan + 918 € / an par an pour St-Connec via convention pluriannuelle avec Guerlédan, avec reconduction tacite

Délibération proposée :

- **ADOpte** l'avenant n° 2 à la convention de financement d'un emploi associatif au sein de « l'Association pour l'animation sportive des territoires de Mûr-de-Bretagne et Corlay ».
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 2 à ladite convention.

GEAPCG : avenant 2 à la convention de financement

➔ Poursuivre le soutien aux 3 emplois associatifs du GEPACG au-delà de 2 années :

- Poste 1 : animateur sportif
- Poste 2 : animateur sportif spécialisé Canoë kayak
- Poste 3 : animateur jeunesse

- Convention Département / LCBC / GUERLEDAN / ST-CONNEX / GEAPCG du 13/11/17 et avenant n°1 du 12/04/18 prolongés de 2 ans,
- **ENGAGEMENTS COMMUNS AUX COFINANCEURS PUBLICS**
- Département et collectivités locales s'engagent à apporter à l'association à compter du 01/09/16, une aide de 4 ans, durant la période d'emploi pour chaque poste, pour le financement des 3 emplois
- Rappel engagement financier des cofinanceurs publics :
- **Aide plafond du Département** : 8 000 € annuel par poste à 1 ETP (dans la limite du montant octroyé par les collectivités locales et du tiers du coût du poste)

- **Aide des Collectivités locales :**

- Saint-Connec : subvention annuelle de 918 € / an soit 306 € / emploi
- Guerlédan : subventions annuelles de 5 260 € pour l'emploi « animateur jeunesse » et de 9 082 € pour les 2 emplois « animateurs sportifs » soit 4 541 € / emploi
- LCBC : subvention annuelle de 18 000 € soit 6 000 € / emploi

- **DUREE DE LA CONVENTION**

- Valable à compter 01/09/2016, pour 4 ans à partir de la date anniversaire de chaque poste,

- **Délibération proposée :**

- **ADOpte** l'avenant n° 2 à la convention de subvention relative au financement d'emplois associatifs au sein du GEAPCG pour l'animation des pays de Corlay et de Guerlédan – politique en faveur du sport.
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n° 2 à ladite convention.

2 – Budget général : D.M. N° 2

- Un crédit de 181 342.15 € a été inscrit au C/ 2041581 (hors opérations d'équipement) – « subventions versées : autres groupements, bien mobiliers, matériel et études » - destiné à couvrir les factures du SDE 22.
- Pour une meilleure lisibilité de l'exécution budgétaire, il est proposé de virer les crédits du C/2041581 hors opération vers les opérations d'équipements /
 - C/2041581 – op° n° 206 (voirie et réseaux – Mûr-de-Bretagne) : 177 918.91 €
 - C/2041581 – op° n° 306 (voirie et réseaux – St-Guen): 3 423.24 €
- Remplacement d'un four à gaz au restaurant scolaire : prélèvement sur crédits C/022 - dépenses imprévues - vers C/2188-op° 159 - autres immobilisation corporelles :
- C/022 – dépenses imprévues : - 15 000 €
 - C/2188 - opération n° 159 : 15 000 €
- C/673 – titres annulés sur exercices antérieurs : + 5 000 € à la demande du Trésorier

Délibération proposée :

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 2 du budget général.

Commune de GUERLEDAN

22158 Code INSEE	CN de GUERLEDAN Budget principal	DM n°2 2018
----------------------------	--	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	20 000.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	15 000.00 €
D-2041581 : Autres groupements - Biens mobiliers, matériel et études	181 342.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2041581-206 : VOIRIE ET RESEAUX	0.00 €	177 918.91 €	0.00 €	0.00 €
D-2041581-306 : VOIRIE ET RESEAUX ST GUEN	0.00 €	3 423.24 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	181 342.15 €	181 342.15 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	181 342.15 €	196 342.15 €	0.00 €	15 000.00 €
Total Général		15 000.00 €		15 000.00 €

3 – Budget Assainissement : D.M. N° 1

➔ remboursement capital des emprunts - régularisation d'échéance 2017 effectuée sur l'exercice 2018.

- C/2313 – immos corporelles en cours / constructions : - 48.00 €
- C/1641 - emprunts en euros - capital : + 48.00 €.

Délibération proposée :

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 1 du budget « Assainissement ».

4 – Budget Restaurant scolaire : D.M. N° 1

→ Titre de recette de 65,73 € annulé sur exercice antérieur

- C/673 (titre annulés sur exercices antérieurs): + 65.73 €
- C/7067 (produits des services, vente des repas): + 65.73 €

Délibération proposée :

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n° 1 du budget « Restaurant scolaire ».

5 – Modification statuts SDE 22

- SDE 22 : engage de nouveaux projets dans le domaine de l'énergie :
 - mobilité : développement l'activité GNV, production et distribution d'hydrogène ;
 - maîtrise de l'énergie : réalisation de travaux (3 X 22) ;
 - activités complémentaires : création et participation dans des sociétés commerciales ;
 - SIG : pour l'activité PCRS.

- A.G. du 24/09/2018 : nouveaux statuts adoptés et à approuver dans les 3 mois par les communes adhérentes,

Délibération proposée :

- **ADOpte** les nouveaux statuts du SDE 22 tels que présentés.

6 – Cession de terrain à M. JOURDEN C.

→ cession parcelle AD 939 (issue division parcelle AD 706), rue de Pontivy, 61 m², à M. JOURDEN Christopher. Projet : magasin réparation-vente de cycles sur parcelle contiguë.

- avis domanial (18/09/18) : valeur vénale : 500 € avec marge de négociation 10 %

Délibération proposée :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle AD 939 (61 M²) à M. JOURDEN C.
- **DÉCIDE** que la transaction se fait à titre onéreux, au prix de 450 €.
- **PRÉCISE** que les frais de bornage, de rédaction d'acte, les droits de publicité foncière seront supportés par l'acquéreur.
- **DÉSIGNE** M. Richard JEANNINGROS, géomètre, pour établir le document d'arpentage.
- **SOLLICITE** auprès du CDG 22 une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative.
- **DÉSIGNE** M. J.F. LE DUDAL, Adjoint au maire, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte, le maire étant habilité à le recevoir et à l'authentifier en vue de la publication par le service de la publicité foncière.
- **ANNULE** toutes dispositions antérieures relatives à cette affaire.

D.A. CESSION AD 939-JOURDEN C..pdf - Adobe Acrobat Reader DC

Fichier Edition Affichage Fenêtre Aide

Accueil Outils D.A. CESSION AD 9... x

Se connecter Partager

71,1%

Exporter un fichier PDF
Créer un fichier PDF
Modifier le fichier PDF
Commentaire
Combinaison de fichiers
Organiser les pages
Biffer
Protection
Optimiser le fichier PDF
Remplir et signer
Envoyer pour signature
Envoyer pour révision
Autres outils

Convertissez et modifiez des fichiers PDF avec Acrobat Pro DC
Tester la version d'essai

Commune : GUERLEDAN (158)

Section : AD
Feuille(s) : 000 AD 01
Cote du plan : Plan régulier avant
2002/1990
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 05/09/2018
Support numérique : ...

NUMÉROS D'ORDRE DU DOCUMENT
D'APPARTENANCE : 13744
Document validé et numéroté le 31/08/2018
A CDFP SAINT-BRIEUC
Par DUBON-LIBERT
Indicatif
Signal

SANT-BRIEUC
4 rue Abbé Garnier
B.P. 2234
22032 SAINT BRIEUC
Téléphone : 02 98 01 42 42
cdfp.saint-brieuc@dgp.finances.gouv.fr

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 12471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies sur le terrain ;
B - En conformité d'un planquage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de levé, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
sur cette copie de plan n° 5463.

D'après le document d'arpentage
dressé
Par JEANNINGROS RICHARD (2)
RM :
Le 23/08/2018

209,9 x 296,7 mm

7 – Cession de terrain à M. LE POTIER F.

- ➔ Cession parcelle A 636, située à Saint-Guen, 1 427 M2, à M. LE POTIER Fernand.
- 1^{er} avis domanial (16/07/18) : évaluation à 3 000 € avec marge de négociation 10 %.
- 2^{ème} avis domanial (notifié le 24/09/18) : évaluation à 2 000 € avec marge de négociation 10 %. Prise en compte zone humide pour 1/2 de la parcelle.

Délibération proposée :

- **APPROUVE** cession parcelle A 636 (1 427 M2) à M. LE POTIER Fernand.
- **DÉCIDE** que la transaction se fait à titre onéreux, au prix de 2 000 €.
- **PRÉCISE** que les frais de bornage, de rédaction d'acte, les droits de publicité foncière seront supportés par l'acquéreur.
- **SOLLICITE** auprès du CDG 22 une mise à disposition de personnel afin de rédiger l'acte en la forme administrative.
- **DÉSIGNE** M. J. LE GOFF, Adjoint au maire, pour représenter la commune lors de la signature de l'acte.
- **ANNULE** toutes dispositions antérieures relatives à cette affaire.

8 – Lutte contre les frelons asiatiques : participation communale

→ Plan de lutte collective contre le frelon asiatique : FDGDON 22 chargée en Côtes d'Armor d'organiser la destruction systématique des nids de frelons asiatiques sur sollicitation des collectivités, des services de secours ou des particuliers.

- Loudéac Communauté : délibération du 15/05/2018, convention avec FDGDON 22 pour destruction des nids
- LCBC : finance 50 % du montant de l'intervention de destruction dans la limite de 150 € / opération, d'avril à octobre.
- Les communes : avancent les fonds pour régler les demandes de financement des administrés puis remboursement de la part communautaire en fin de campagne.
- Demande de destruction de nids effectuée par écrit à l'aide d'un imprimé fourni en mairie.

Délibération proposée :

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

9 – Personnel communal : règlement intérieur

→ Projet de règlement intérieur validé par le Comité Technique du CDG 22 le 17/09/18 et par la CHSCT départementale le 18/09/18.

- Nécessité de doter d'un règlement s'appliquant à l'ensemble du personnel communal précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services,
- Objectif : faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :
 - 1. d'organisation du travail
 - 2. d'hygiène et de sécurité
 - 3. de règles de vie dans la collectivité
 - 4. de gestion du personnel
 - 5. de discipline
 - 6. de mise en œuvre du règlement

Délibération proposée :

- **ADOpte** le règlement intérieur du personnel communal dont le document est joint à la présente délibération,
- **DECIDE** de communiquer ce règlement à l'ensemble des agents communaux,
- **DONNE** tout pouvoir au Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10 – Modification des limites d'agglomération

➔ Afin d'améliorer les conditions de sécurité routière, modification des limites d'agglomération en déplaçant la signalisation verticale d'entrée et de sortie.

Entrées concernées :

- rue de Pontivy (sens Pontivy ➔ Mûr-de-Bretagne) : déplacement de l'entrée avant les premières constructions ;
- Garla (sens Corlay ➔ Mûr-de-Bretagne) : déplacement de l'entrée avant les premières constructions.

Délibération proposée :

- **ADOpte** les modifications des limites d'agglomération telles que proposées.

11 – Contrat de Territoire 2016-2020 : plan de financement du cabinet de santé

- Revoyure du Contrat de Territoire 2016-2020 : ventilation de la subvention de 407 000 € allouée à la réhabilitation-extension de la salle des fêtes à Mûr :
 - salle socio-culturelle : 337 000 €
 - mise aux normes-extension cabinet de santé : 70 000 €
- Approuvée par délibération du 17/05/18
- Plan de financement à jour :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition		État - DETR	59 400 €	23
Travaux	259 000 €	État – TDIL	10 550 €	4
Maîtrise d'œuvre		Conseil Départemental	70 000 €	27
Autres		Pontivy Communauté	32 495 €	13
		Autofinancement Maître d'ouvrage (30 % mini)	86 555 €	33
		Autres		
Total H.T.	259 000 €	Total H.T.	259 000 €	100 %

Délibération proposée :

- **APPROUVE** le plan de financement actualisé de la mise aux normes et extension du cabinet de santé, tel qu'exposé.

12 – Contrat de territoire 2016-2020 : plan de financement - parking salle des fêtes de St-Guen

- Revoyure du Contrat de Territoire 2016-2020 : ventilation de la subvention de 24 000 € allouée à la rénovation de la toiture de l'église de St-Guen :
 - toiture de l'église : 11 747 €
 - aménagement du parking de la salle des fêtes : 12 253 €.
- Approuvée par délibération du 17/05/18.
- Plan de financement à jour :

Dépenses H.T.		Recettes H.T.		
Description des postes	Montant	Description des postes	Montant	%
Acquisition		État - DETR		
Travaux	33 728 €	État – TDIL		
Maîtrise d'œuvre		Conseil Départemental	12 253 €	36.33
Autres		Pontivy Communauté		
		Autofinancement Maître d'ouvrage (30 % mini)	21 475 €	63.67
		Autres		
Total H.T.	33 728 €	Total H.T.	33 728 €	100 %

Délibération proposée :

- **APPROUVE** le plan de financement actualisé de l'aménagement du parking de la salle des fêtes à Saint-Guen, tel qu'exposé.

13 – Restauration collective : AMO PROCLUB - validation de la CAO du 23/11/18

➔ PROCLUB, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) de la commune via une convention d'adhésion.

- L'AMO : procède au classement des offres considérées comme régulières, acceptables et appropriées de fourniture de denrées alimentaires issues de la production ou de la distribution en circuit conventionnel, local et/ou court réparties en 26 lots.
- La CAO, réunie le 23/11/18, a validé le rapport d'analyse des offres établi par PROCLUB.

Délibération proposée :

- **VALIDE** le rapport de la CAO en date du 23/11/18.

14 – Maison de l'enfance : avenant – validation

CAO du 23/11/18

- Un vidéophone doit être installé à la Maison de l'enfance.
- Le maître d'œuvre propose donc l'avenant suivant n° au lot n° 11 « Electricité » :
 - montant H.T. : 1 364.11 €
 - montant TTC : 1 636.93 €
 - % d'écart introduit par l'avenant : 4.06 %
 - nouveau montant du marché H.T. : 34 939.39 €
 - nouveau montant du marché TTC : 41 927.27 €
 - Avenant proposé adopté en CAO le 23/11/18,

Délibération proposée :

- **VALIDE** la décision de la CAO en date du 23/11/18.

15 – Restaurant scolaire et ALSH : reconduction des tarifs

- Tarifs de restauration scolaire et d'ALSH non revalorisés en 2018.
- Reconduction officielle pour la période 2018-2019.

Délibération proposée :

- **RECONDUIT** les tarifs 2017-2018 pour la période 2018-2019.

3/ ENFANCE -PETITE ENFANCE

(Tarifs fixés par délibération du 29/6/17)

RESTAURANT SCOLAIRE Classes élémentaires et maternelles	Année scolaire 2017/2018
Repas avec inscription à l'année	3.16
Repas exceptionnels	4.00
Repas autres communes - Déjeuner	3.60
Goûter autres communes	0.29

GARDERIE PERISCOLAIRE	Année scolaire 2017/2018
Avant 8H00	1.96
8H00 à 8H50	0.98
Heure du soir	1.17
GOUTER	0.72

A.L.S.H (tarifs à compter du 1/9/17)

	Quotient familial Inférieur à 512	Quotient familial entre 512 et 662	Quotient familial Entre 663 et 872	Quotient familial Entre 873 et 1137	Quotient familial Sup. à 1137 ou inconnu
Journée	6.00	8.00	11.00	12.50	14.00
½ journée	3.60	4.80	6.60	7.50	8.75
semaine	27.00	36.00	50.00	56	62.00

Réduction à partir du 2 ^{ème} enfant/semaine	4.00
Mini-camp (5 jours avec repas)	130.00
Plus-value lors des sorties extérieures pour les non-inscrits à la semaine	3.00
Plus-value en cas de journée sans inscription préalable	5.00
Garderie de 7H30 à 9H30 et 17H30 à 18H30 La demi-heure	0.50

16 - Questions diverses

- Installation d'un 2^{ème} médecin généraliste en vue au printemps 2019 après de nombreux contacts
- Travaux de réseaux AEP – E.U. – E.P. par LCBC : importante tranche lancée en mars 2019 (remplacement de la conduite d'eau du château d'eau via rue de l'Argoat → rue du Rohello / intersection rue des Ardoisiers
- Visite Maison de l'enfance par le conseil municipal : Samedi 08/12 à 11 H
- Convocation prochaine de la Commission municipale des travaux : présentation du projet de réfection complète de la rue Le Brun ... puis présentation au C.M. de décembre
- Projet de mutualisation des services techniques : Guerledan / St-Caradec / Le Quillio / St-Gilles-Vieux-Marché